



## Déclaration liminaire CSA de PAU du 04 mars 2024

Monsieur le Président du CSA , Mesdames et Messieurs.

L'année 2023 a été marquée par des mouvements sociaux et un mouvement dans les greffes sans précédent . Pour citer le Président de la République, notre pays est « mis en tension ».

Cette tension extrême se ressent encore et toujours dans les greffes. Des effectifs insuffisants, une charge de travail croissante, des outils informatiques déficients et inadaptés, une pression constante, des responsabilités accrues mais ignorées et non valorisées, sont autant de source d'épuisement professionnel, de démotivation, de souffrance au travail et créent une atmosphère délétère et électrique dans les greffes, ce qui ne semble pas pouvoir s'améliorer.

Lors de son discours de rentrée le Garde des sceaux a exhorté ses agents à « être à la hauteur » des « moyens exceptionnels » accordés au service public de la Justice. Il s'agit là au mieux d'une maladresse et au pire d'un coup de pression supplémentaire qui illustre combien notre administration et ses représentants sont parfois bien loin des réalités du terrain.

Doit-on rappeler au garde des sceaux qui semble donc l'ignorer , que les personnels du ministère de la justice font preuve chaque jour, malgré les difficultés et le mépris dont ils sont victimes, d'un **engagement** « à la hauteur » des enjeux des missions régaliennes de leur ministère et d'un investissement total pour que le service public de la justice soit rendu !!!!!

Doit-on informer le ministre de la justice que les annonces de réductions budgétaires drastiques de Bruno Lemaire ce dimanche 18 février ont été aussitôt traduites en annulation de crédits à hauteur de 10 milliards d'euros, par décret publié ce jeudi 22 février 2024 impactant tous les ministères et champs d'intervention de l'État .

Le ministère de la Justice voit ainsi son budget amputé de 328 millions d'euros de crédits dont près de 24 millions d'euros au titre de la masse salariale. Toutes les directions du ministère sont touchées. Ces arbitrages vont impacter la capacité des services publics à mettre en œuvre l'ensemble des politiques publiques au sein du ministère de la Justice. Que d'injonctions contradictoires entre les discours et les actes.

**L'UNSAJ USM exhorte le Garde des sceaux de tout mettre en œuvre pour que les moyens accordés au Ministère de la justice soient à la « hauteur » de « l'engagement des agents » et des enjeux de son ministère.**

A ce revers budgétaire s'ajoute l'inquiétude quant au projet de plan d'action RH. Il est prévu « entre autre surprise sortie du chapeau » , et **en l'absence totale de dialogue social** :

- de « diversifier les modes de recrutement des greffiers en œuvrant au développement des détachements entrants et 3ème concours ». Le développement des détachements entrants pose un vrai souci en termes de formation et de reconnaissance de la technicité du métier. Qu'en sera-t-il de la scolarité préalable ?
- de confier aux chefs de CA dès 2024 la gestion des avancements et des sanctions disciplinaires de 1 er groupe des corps spécifiques de fonctionnaires. Quelles sont les garanties de transparence et d'équité ? Comment seront dorénavant prises les décisions ? Le CSA n'examine pas les situations individuelles mais sera-t-il malgré tout consulté ? selon quelles modalités ? OU s'agit-il d'une volonté sous-jacente d'éloigner un peu plus les organisations syndicales du cœur de leur action : la représentation et la défense des personnels ?
- d'analyser l'opportunité de confier aux chefs de CA les mobilités » : s'agit il uniquement d'une mobilité intra-ressort qui se superposerait aux campagnes de mobilité nationales ? Dans le cas contraire, nous avons du mal à imaginer comment organiser et coordonner le nouveau système, chacun étant attentif à prioriser ses effectifs et à l'intérêt de sa propre Cour sans visibilité ni intérêts sur les autres ressorts.

### **Des annonces génératrices d'inquiétude qui accentuent le malaise des agents dans les greffes, d'autant que dans le même temps le gouvernement prépare un sabordage du statut de la fonction publique pour les mois à venir !**

Au cours de l'année 2024 nous participerons à des discussions pour la mise en œuvre du protocole d'accord sur la revalorisation des métiers de greffes signé par L'UNSAj USM le 26 octobre dernier à la DSJ qui acte un certain nombre d'engagements tels que la revalorisation statutaire de leur grille ou la création d'un nouveau corps de débouché en catégorie A juridictionnel pour les greffiers et la requalification pour les adjoints administratifs faisant fonction de greffier.

Ces discussions seront lourdes de conséquences : un comité de suivi est chargé de vérifier la bonne application de ce protocole, et de veiller à ce que les textes qui vont le concrétiser juridiquement reflètent fidèlement les engagements qui ont été pris. Les modalités d'application de ce protocole sont impatientement attendues dans tous les greffes qui restent fortement mobilisés .

**L'UNSAj USM sera particulièrement vigilant et combatif pour que le ministre de la justice respecte ses engagements.**

**Merci de votre attention.**

Les élus CSA de l'UNSA-SJ et de l'USM.